



HAL
open science

Se protéger à Yaoundé : des productions de sécurité différenciées

Stéphanie Fer, Marie Morelle, Olivier Iyébi Mandjek

► **To cite this version:**

Stéphanie Fer, Marie Morelle, Olivier Iyébi Mandjek. Se protéger à Yaoundé : des productions de sécurité différenciées. *Justice spatiale = Spatial justice*, 2011, *Pratiques de sécurité en ville*, 4, <http://www.jssj.org/article/se-protoger-a-yaounde/>. halshs-01518863

HAL Id: halshs-01518863

<https://shs.hal.science/halshs-01518863v1>

Submitted on 5 May 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Se protéger à Yaoundé : des productions de sécurité différenciées

Stéphanie Fer | Marie Morelle | Olivier Iyébi Mandjek

Résumé

Cet article propose d'analyser les formes de production de la sécurité dans deux quartiers pauvres de Yaoundé. La capitale du Cameroun rassemble en son sein diverses institutions de rang national, régional, départemental ou local en charge de la sécurité. Malgré cette concentration, la peur de subir un vol ou une agression physique est forte parmi les habitants. Le contexte économique difficile n'est pas indifférent à une telle situation. Pour autant, il faut se garder de toute idéalisation des politiques de sécurité publique dans les décennies précédant cette crise. Ainsi, dès l'époque coloniale, police et gendarmerie effectuent des missions de surveillance et de contrôle au service du pouvoir, au détriment de la protection des biens et des personnes. Certains quartiers et habitants de Yaoundé semblent abandonnés par les institutions dans le cadre d'un Etat néo-patrimonial. Cela pose la question de la répartition de l'offre de sécurité dans l'une des plus grandes villes du Cameroun. Nous formulons l'hypothèse que les populations génèrent leurs propres réponses face à l'insécurité réelle et ressentie. Cet article étudie ainsi les inégalités d'accès à la sécurité, le sentiment d'injustice des populations dépourvues de protection et leur capacité « à se rendre justice. »

Mots-clés : justice, sécurité, initiatives populaires, Yaoundé, Cameroun

Cet article propose d'analyser les formes de production de la sécurité dans deux quartiers pauvres¹ de Yaoundé (carte 1). Nous considérons la sécurité sous l'angle des pratiques voire des politiques plus ou moins institutionnalisées, destinées à assurer la protection des individus et de leurs biens. Mener des enquêtes dans des quartiers pauvres doit permettre de révéler le décalage existant entre l'offre théorique de sécurité publique et les réalités de terrain. Un tel écart ouvre la réflexion sur les inégalités spatiales d'accès à la sécurité et sur le sentiment d'injustice des populations dépourvues de protection. Quand ce sentiment est lié à une localisation spatiale on pourra parler d'injustice spatiale.

Dans le champ des études sur la sécurité en Afrique subsaharienne, les recherches en sciences sociales se sont surtout concentrées sur les pays de vieille tradition urbaine; a priori marqués par une criminalité forte, durable et en augmentation. Le Kenya, et surtout l'Afrique du Sud et le Nigéria sont ainsi surreprésentés dans les analyses de l'insécurité, de la sécurité et des forces de l'ordre (Perouse de Montclos, 1997 ; Dirsuweit, 2002 ; Fourchard, Albert, 2003 ; Anderson, Killingray, 1992). Les chercheurs analysent aussi l'exportation et l'appropriation de modèles de sécurité en majorité d'inspiration anglophone et fondés sur la notion de participation des habitants (Benit Gbaffou, 2006). Il nous a paru nécessaire d'envisager la question de la sécurité dans un pays autre, en l'occurrence le Cameroun, pays à majorité francophone² où se jouent divers accords de coopérations, multilatérales et bilatérales, en particulier avec la France. Plus précisément, nous allons discuter de la situation à Yaoundé, capitale du pays où des préoccupations politiques se surimposent à des préoccupations de sécurité publique.

Le Cameroun se présente comme un Etat fortement centralisé. A cet égard, Yaoundé, capitale politique mais également chef-lieu de région, et de département rassemble en son sein diverses institutions de rang national, régional, départemental ou local en charge de la sécurité. Malgré cette concentration, l'insécurité est forte : braquages, vols dans les rues ou dans les taxis se multiplient ; la peur de subir une agression est forte. (Chouala, 2001 ; Durang, 2003). Le contexte économique

¹ Nous entendons quartier pauvre, des quartiers densément peuplés, sous-équipés et dégradés, à défaut de disposer de statistiques précises sur les niveaux de revenus et statuts d'occupation.

² Après une première colonisation par les Allemands, au sortir de la Première Guerre mondiale, le Cameroun devient territoire sous mandat de la SDN puis sous régime de tutelle de l'ONU, réparti entre la Grande-Bretagne et la France.

difficile, avec son lot de répercussions sociales, n'est pas indifférent à une telle situation. En 1988, l'Etat camerounais passe un premier accord avec le FMI. C'est le début de sa mise sous ajustement³. L'Etat est astreint à réduire de manière drastique ses dépenses dans divers secteurs (Courade, Sindjoun, 1996 ; Courade, 2000). Ainsi, certains quartiers et habitants de Yaoundé semblent abandonnés par les institutions, y compris celles en charge de la sécurité publique, dans le cadre d'un Etat néo-patrimonial (Médard, 1991, 1995). Cela pose la question de la répartition de l'offre de sécurité dans l'une des plus grandes villes du Cameroun. Nous formulons l'hypothèse que les populations génèrent leurs propres réponses face à l'insécurité réelle et ressentie, réponses que nous proposons d'analyser.

Au-delà, notre recherche pose la question de l'accès à la sécurité et le droit pour tout citoyen de vivre protégé. La sécurité ici représente une entrée pour appréhender la société urbaine, ses interactions, ses ruptures et ses modes de fonctionnement, justes ou non. Il est autant question de repérer comment sont produites des inégalités dans la territorialisation de la sécurité publique que de comprendre selon quels mécanismes et quels discours des populations définissent leur droit à la sécurité et s'arrogent le pouvoir de définir ce qui est juste et injuste dans la production de leur sécurité.

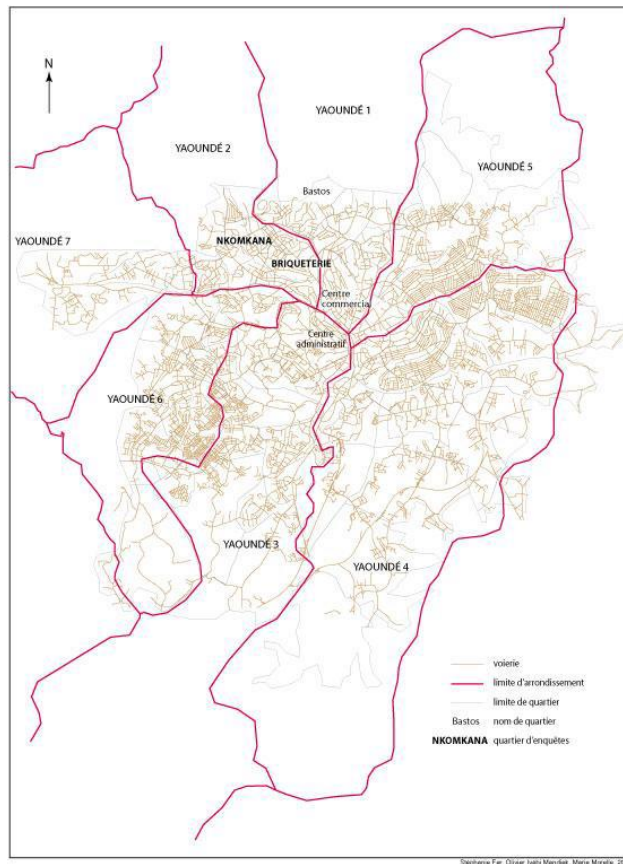
Notre analyse prend appui sur des recherches amorcées sur les pratiques et les représentations des policiers et des gendarmes⁴ d'une part, sur un programme effectué à Yaoundé en 2009 spécifiquement sur les pratiques populaires de sécurité⁵ d'autre part. Face à l'insuffisance des informations et des statistiques ainsi que (bien souvent) à leur manque de fiabilité, nous avons privilégié les entretiens auprès des personnels des forces de l'ordre en 2007⁶. De même, en 2009, une approche directe, ethnographique, des quartiers retenus pour l'étude a été préférée. Une phase d'observation et de prise de contact avec les habitants a précédé une seconde phase d'entretiens. Celle-ci a permis de rencontrer les chefs de quartier et de bloc, les membres des comités de vigilance puis quelques habitants. Deux quartiers ont été retenus : La Briqueterie et Nkomkana.

³ Les PAS vont se succéder : 1988-1989, 1991-1992, 1994-1995 puis le Cameroun est admis au programme des pays les plus pauvres très endettés - PPTTE - en octobre 2000.

⁴ Ces recherches se sont conduites en deux temps : en juillet et août 2007, des entretiens ont été conduits auprès de la police et de la gendarmerie camerounaise à Yaoundé (29 entretiens, dont 5 auprès de représentants de la Coopération française au Cameroun, 5 auprès de gendarmes et 8 auprès de policiers, très majoritairement officiers). En juillet 2008, un séjour au Centre des Archives d'Outre-Mer d'Aix en Provence a permis de compléter les archives consultées à Yaoundé (Archives nationales) pour mieux cerner l'émergence des institutions de sécurité lors la période coloniale (Cameroun francophone).

⁵ Ce programme a été financé par le Service de Coopération et d'Action culturelle de la France au Cameroun.

⁶ Ces entretiens n'ont pas toujours pu être enregistrés. On peut noter que les gendarmes et les policiers ayant refusé l'utilisation d'un enregistreur ont été les plus prolixes au contraire de ceux acceptant l'utilisation d'un micro, s'enfermant alors dans un rôle et un statut et livrant peu d'eux-mêmes, de leurs parcours, de leurs doutes et des réalités quotidiennes de leur travail.



Carte 1. Localisation des quartiers de l'enquête

Une première partie permettra d'esquisser à grands traits l'offre de sécurité publique à l'échelle de Yaoundé. Une deuxième partie ciblera l'étude de deux quartiers pauvres afin de comprendre comment les habitants peuvent répondre à leurs besoins sécuritaires, individuellement et collectivement.

1- Les forces de sécurité : une appropriation discontinués et intermittente de la ville

La monopolisation des forces de sécurité

Il faut se garder de toute idéalisation des politiques de sécurité publique dans les décennies précédant la crise socio-économique des années quatre-vingt. L'ordre et la sécurité publics au Cameroun sont soumis à une forte idéologisation depuis l'époque coloniale. Ils sont avant tout des constructions politiques au service d'un pouvoir. Dès l'époque coloniale, les forces de l'ordre se plaignent d'un manque criant d'effectifs et de moyens, à Yaoundé même ⁷.

⁷ Quelques courriers aujourd'hui archivés témoignent des difficultés des forces en présence pour remplir leurs missions de sécurisation : ANY, 1 AC/1100 et ANY, APA 11 223/M Le Ministre des colonies à M. le Commissaire de la République

La situation postcoloniale n'introduit aucun changement. La couverture géographique de Yaoundé par la police et la gendarmerie s'avère toujours déficiente et tournée vers un objectif prioritaire : le maintien d'un système rentier. On assiste à une forme de monopolisation des forces de sécurité par les institutions de l'Etat et les hommes au pouvoir. Mais, en retour, hommes et femmes en tenue participent de ce système centralisé où avancements et affectations fonctionnent selon le lieu, le réseau et diverses appartenances sociales. Il est donc autant question de logiques politiques que professionnelles. Nous ne sommes pas face à des relations unilatérales, de la Présidence vers les institutions de sécurité ; ces dernières elles-mêmes participent à un système de pouvoir en intériorisant des normes de comportements. D'autant que brigades de gendarmerie et commissariats de police sont apparemment loin d'être les forces les plus sollicitées. Depuis l'Indépendance, apparaissent de multiples groupements spéciaux. A côté des forces de gendarmerie et de police, territoriales et mobiles, héritées du modèle français, on constate la naissance du Groupement Spécial d'Opérations (GSO) avec l'appui technique et financier de la France. Le GSO est bien plus présent auprès du Président. Il ne détrône pas, cependant, la Garde présidentielle⁸. A eux deux, ces corps incarnent une élite totalement au service du pouvoir. Enfin, lors des émeutes de 2008, c'est l'armée incarnée par le BIR⁹ (Bataillon d'Intervention Rapide) qui prendra le relais de la Garde présidentielle et investira Yaoundé pour mettre fin aux manifestations.

Finalement, dans quelle mesure le pouvoir contrôle-t-il l'ensemble de l'espace urbain et ses habitants ? Il en manifeste l'intention en mettant en œuvre un découpage à plusieurs échelles (arrondissements, communes, chefferies de quartier et blocs administratifs), dont chacune est une déconcentration du pouvoir central. Dans la mise en place effective des établissements de sécurité, on s'aperçoit que cette volonté de sécuriser est un leurre, car il n'y a que quelques espaces qui sont véritablement sûrs. L'espace urbain est un espace politique façonné, au moins en partie, par le bon vouloir du pouvoir d'une part, et des hommes et femmes en tenue d'autre part. Ne restent alors a priori au service des habitants que des opérations ponctuelles de maintien de l'ordre. La sécurité fait l'objet de négociations permanentes au détriment des plus faibles mais au profit du maintien d'un Etat clientéliste. La crise a contribué à renforcer ce système sécuritaire en « creux » et en « pleins » et rendu visible l'inefficacité des structures de protection mises en place.

Des territoires de sécurité minoritaires dans la ville

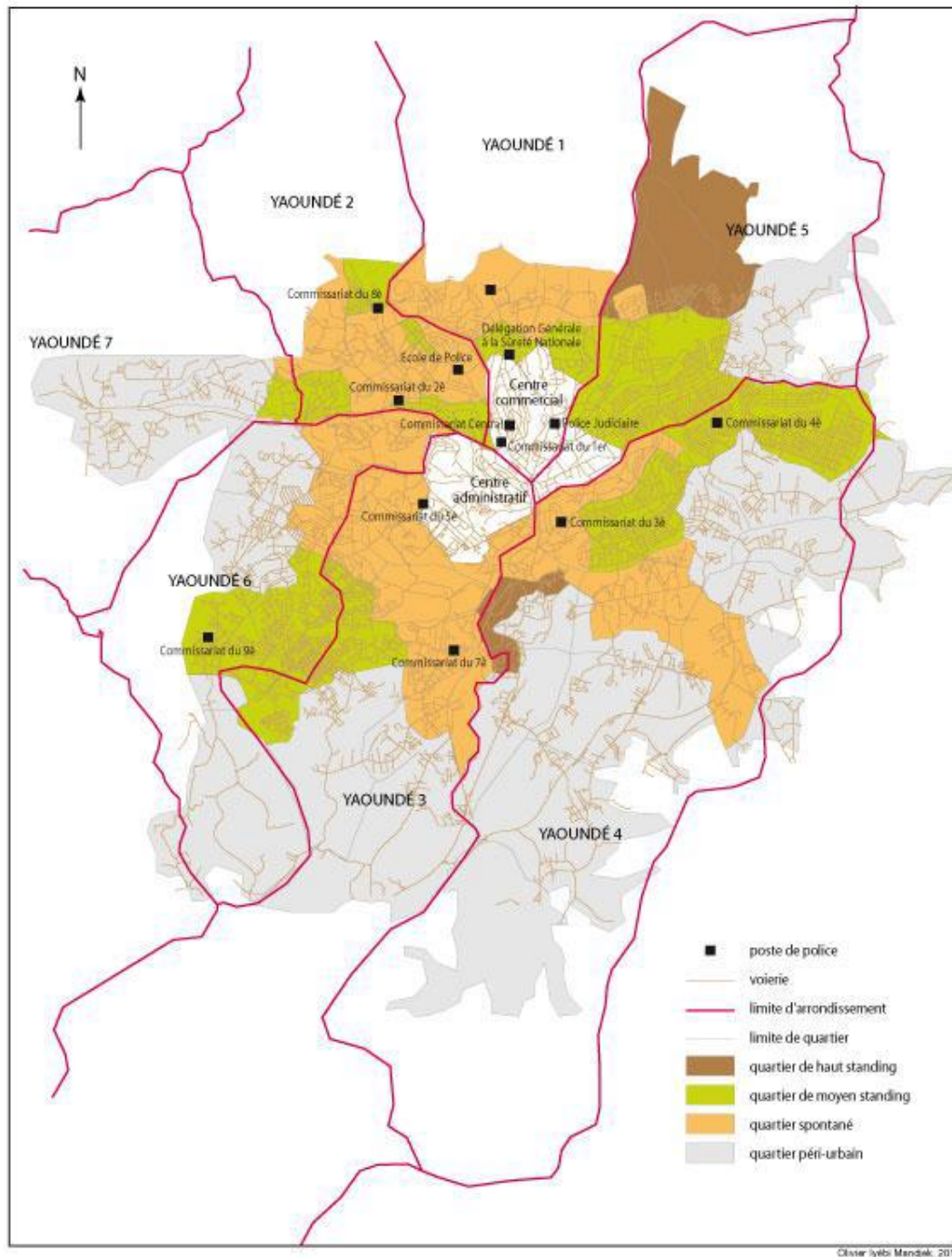
En dépit d'une offre de sécurité a priori maximale au regard notamment des autres villes, les institutions publiques s'avèrent incapables d'appliquer une politique de sécurité, protégeant hommes et femmes des délits et crimes.

Jusqu'en 1999, la ville de Yaoundé a été desservie par un seul commissariat central et une seule compagnie de gendarmerie. Ce commissariat avait des relais dans les arrondissements, de même que la compagnie entretenait des brigades dans certains quartiers. Pour ce qui concerne la police, l'offre de sécurité au moyen des commissariats ne couvrait qu'une partie de la ville.

française dans les Territoires du Cameroun. Objet de la lettre en date du 14 mai 1938 : au sujet du rapport annuel du Commandant des Forces de police pour l'année 1937 Paris, le 14 mai 1938 (rue Oudinot, Paris 7e).

⁸ Après le putsch du 06 avril la garde républicaine a été dissoute par le président Biya. Il a créé une formation inter-armées: de gendarmerie, armée de terre, de l'air et marine dénommée garde présidentielle (GP). La garde présidentielle (GP) quant à elle est créée par le décret n° 85/ 738 du 21 mai 1985. Elle relève de l'autorité du chef de l'Etat et comprend deux missions essentielles à savoir la parade et le combat (Belomo Essono, 2007 : 430).

⁹ Le Bataillon d'intervention rapide est une unité d'élite créée récemment pour lutter contre les « coupeurs de route » dans le grand nord et l'est du pays. Il intervient en soutien aux débordements que la police ni la gendarmerie ne peuvent affronter.



Carte 2. Implantation des commissariats avant la réforme

Les structures étaient plus concentrées dans les quartiers nantis et dans les grands centres commerciaux. Ce dispositif laissait beaucoup de quartiers non couverts, ce d'autant que la ville

s'accroissait à un rythme exponentiel. Du fait de l'étalement de la ville, une réforme au début des années 2000 a entraîné la création de quatre commissariats centraux en charge de la coordination des commissariats d'arrondissement (16 commissariats de sécurité publique), suivie de la mise en place de postes de police (nombre inconnu¹⁰). Ces derniers émanent directement du programme d'appui de renforcement des capacités de la police, programme de coopération franco-camerounais mis en application en 2007. Pour autant, la compétence territoriale de chaque commissariat de sécurité publique reste extrêmement étendue, rendant quelque peu illusoire la « proximité » entre forces de l'ordre et population. Le redéploiement de la gendarmerie en trois compagnies, elles-mêmes responsables de plusieurs brigades (6) amène au même constat.

En outre, manque d'effectif ou recrutement massifs d'hommes et de femmes sans formation, manque de véhicules et de carburant, plus généralement manque d'équipements ou mauvaise utilisation de ceux qui existent, sont autant de plaintes émanant des policiers et des gendarmes. On peut noter à quel point ces doléances sont un archétype du discours policier. Pointer du doigt l'absence de moyens est une manière de justifier tout manquement du corps. Cependant, l'absence d'une cartographie et d'un quadrillage systématique de l'espace ne peuvent que mener à la conclusion d'une ville dont le contrôle et partant la sécurité sont largement déficients et discontinus. Sans carburant ni carte précise, comment prétendre à la sécurisation de la ville ? A défaut d'une présence permanente et effective des forces de l'ordre, dans un contexte de rigueur budgétaire, le dispositif de sécurité se met en scène selon certaines logiques, éphémères ou plus durables.

Dans le discours des officiers de police et de gendarmerie, les ambassades, les parcours sportifs fréquentés par les expatriés, les sites touristiques tels que le Mont Fébé et le Palais des Congrès sont des « points sensibles ». La sécurité des diplomates et plus largement celle des expatriés sont une préoccupation des autorités. La création de la Compagnie de sécurisation des diplomates (CSD) en 2007 dans le quartier résidentiel de Bastos en est l'illustration.



Photographie 1. Bastos, Yaoundé : la sécurité mise en scène

¹⁰ Nous ne disposons malheureusement pas de données assez précises pour cartographier le redéploiement des unités de police dans la ville de Yaoundé.

Auteur : S. Fer (2009)

En conséquence, nous pouvons parler d'une véritable mise en scène de la sécurité. Bastos est la vitrine des institutions de sécurité et, au-delà, du Cameroun et de son gouvernement.



Photographie 2. Bastos, Yaoundé : l'apologie de la clôture.

Auteur : S. Fer (2009)

Les habitants de ce quartier eux-mêmes sont dans la négation de la proximité avec la police et délèguent leur sécurité à des agences privées (Belomo Essono, 2007). Les agents d'une même société de gardiennage (4GS, DAK) peuvent se retrouver en nombre dans une même rue, créant alors un territoire visible de sécurité.

Que reste-t-il aux habitants sans moyens pour recruter un gardien ? Nous avons vu que le redéploiement des commissariats et postes de police d'une part, des groupements et brigades de gendarmerie d'autre part n'était pas suffisant. La mise en place des ESIR (Equipes Spéciales d'Intervention Rapides) ne semble guère convaincre : quels repères permettent aux forces de l'ordre d'intervenir de manière sûre et rapide au cœur d'un sous-quartier, quand bien même les véhicules seraient en état de marche et disponibles ? Nous avons déjà souligné cette difficulté : « Mais ici on est proche de la route, pourquoi la police ne rentre même pas ici alors que l'accès n'est pas trop enclavé ? (...) Ici, la police ne peut que stopper les voitures en route, ils ont tendance vraiment à ne pas entrer dans les quartiers. Que ce soit en route ou dans les quartiers, ils ne font vraiment pas leur boulot. Quand on parle des cas de braquages, quand vous appelez, on vous demande « ils sont armés ? », vous dites oui, ils raccrochent. » (un habitant de Nkomkana, 2009)

Alors, quand l'insécurité devient trop forte, le pouvoir en appelle aux forces spéciales telles le GSO¹¹, surnommé par la population au début des années 2000 « les anti-gangs ». Ces opérations de sécurisation, deviennent ponctuelles et finissent par devenir des opérations dites « coups de poing » au même titre que les rafles ou les commandements opérationnels (FIDH, 1998 ; Amnesty

¹¹ Le Groupe Spécial d'intervention, composé de policiers spécialisés dans la lutte contre le grand banditisme. Voir aussi le Groupe Polyvalent d'Intervention de la Gendarmerie Nationale (GPIGN).

International, 2009). Ceux-ci se sont soldés par des bavures par exemple à Douala où neuf jeunes hommes issus du quartier populaire de Bépanda disparaîtront (Malaquais, 2002 ; Owona Nguini, J. B. Oyono, 2000). D'autres opérations ponctuelles se succéderont sur l'ensemble du territoire national : Vautour, Harmattan... Le principe se résume en quelques mots : bouclage du quartier, arrestations des habitants, contrôle des pièces d'identité au commissariat, négociation de sa sortie au mieux. Ces opérations sont nommées « rafles » au Cameroun et maintes fois, nous avons pu observer ces méthodes d'action, à la veille de sommets internationaux par exemple ou en période de forte recrudescence de vols et agressions. En conséquence, les agents de l'Etat en charge de la sécurisation deviennent à leur tour source potentielle ou avérée d'insécurité, taxés de manière récurrente, par les habitants, de clientélisme et de corruption.

En définitive, les forces de l'ordre, police et gendarmerie, ont deux compétences : la sécurisation des biens politiques et une sécurisation plus « ordinaire », à savoir la protection des biens et des personnes contre les délits et les crimes. Cela débouche historiquement sur un inégal accès à la sécurité dans les quartiers de la capitale, renforcé depuis les années 1980 par les « rafles » des forces de l'ordre, source d'insécurité, et par l'émergence de sociétés de gardiennage au seul profit des populations les plus aisées.

Dans les années 2000, les bailleurs de fonds ont certes suscité différentes réorganisations politico-administratives et financières des institutions de sécurité. La France a contribué récemment au renouvellement de la formation initiale et continue de la police (1999 et 2007). L'accent est mis sur la police pensée comme service public, notamment la police de proximité. En cela, si le Cameroun n'échappe pas à la tendance actuelle de faire de la sécurité un point essentiel des politiques de développement (UN-Habitat, 2007), on peut remarquer qu'il tend à se démarquer des logiques de privatisation et de participation (Coleman, Sim, 2000 ; Ruteere, Pommerolle, 2003 ; Bénit, 2004), prônant, a priori, un service public de sécurité pour les populations et non « avec » les populations. Néanmoins, ces accords de coopération entraînent, au mieux, une reconfiguration de l'action gouvernementale, stimulant principalement de nouvelles manières de se mettre en scène et permettant de renforcer la sécurité du président de la République. Nous sommes bien loin des unités de police de proximité annoncées (et par exemple mises en place, avec maintes critiques, au Brésil, Deluchey, 2003) : au mieux un ou deux policiers se relaient dans des containers, sur certaines routes goudronnées de quelques quartiers. Ainsi, les habitants doivent constamment, tenter de s'organiser pour se protéger. En cela, la sécurité révèle bel et bien une forme d'injustice spatiale (Harvey, 1992) dans la mesure où la « distribution » spatiale et sociale de la sécurité est inéquitable.

2- Créer sa propre sécurité : de nouvelles discontinuités géographiques

Face à l'indigence, aux déficiences et à l'asymétrie des institutions de sécurité et des personnes qui les incarnent, les populations prennent des initiatives de sécurité. Ces dernières peuvent s'appuyer sur une forme relative de proximité avec les forces de l'ordre (clientélisme) au fondement d'arrangements divers, parfois profitables aux populations. Mais surtout elles s'avèrent relativement efficaces là où certains pouvoirs structurent le quartier ; à l'inverse, dans d'autres quartiers où il n'existe pas la même légitimité de certains pouvoirs locaux, les initiatives seront éphémères. Nous sommes face à de nombreuses discontinuités temporelles et spatiales en matière de sécurité. En outre, nous formulons l'hypothèse que les actions des habitants nous informent sur ce qu'ils estiment juste ou injuste, en l'occurrence dans l'accès à la sécurité.

Une organisation « traditionnelle » au service de la sécurité : la figure archétypale de la Briqueterie

Le choix du quartier de La Briqueterie ou la Brique pour y mener des enquêtes n'était pas anodin. Aux yeux de nombreux habitants et d'observateurs extérieurs, elle incarne l'archétype du quartier ethnique (Agier, 1999 ; Bopda, 2003). Il est pourtant nécessaire de nuancer une telle représentation.

D'un point de vue administratif, La Brique se nomme Ekoudou. C'est un groupement créé à partir de la destruction du quartier haoussa dans les années 30 (emplacement actuel du Marché central). Il est divisé en huit quartiers: Ekoudou 1 à 6, Briqueterie Centre et Briqueterie Ouest. Chacun d'eux se divise lui-même en blocs. Le quartier présente la particularité d'abriter une population musulmane organisée selon un modèle largement répandu au nord du Cameroun : une hiérarchisation forte des pouvoirs, un chef de groupement (le lawan, nommé lamido à la Briqueterie) assisté d'une cour. Dans cette dernière, en principe, il existe un dignitaire chargé de la sécurité du groupement (sarkin garkoua) qui a des relais dans les différents quartiers et blocs. Les chefs connaissent parfaitement les limites des territoires qu'ils ont en charge.

Les Haoussa et Bornouan dominant, assistés par des Bamouns (eux-mêmes créant un appendice au sein du groupement, tantôt intégré, tantôt rejeté) (Franqueville, 1984). La Brique est l'aboutissement de la migration musulmane à Yaoundé (y compris des Nigériens, des Nigérians, des Sénégalais, des Maliens, etc.). Le réseau social se fonde ainsi sur une identité religieuse commune, l'islam, ainsi qu'une identité « ethnique », celle des Haoussa (majoritaires). Ceux-ci ont fait perdurer leur mode de vie : l'artisanat (boucherie, couture), le commerce en général (tissu, électroménager, boucherie, pâtisserie). Eu égard ses spécificités, La Briqueterie attire alors un grand nombre d'habitants de Yaoundé. Paradoxalement, du fait même de ses particularités sociales et culturelles et de ses identités, elle reste à part dans les représentations de la population de la capitale. Elle nourrit même l'imaginaire de celles-ci : elle finit par apparaître comme le lieu de tous les dangers (recels, vols, agressions, prostitution, trafics en tous genres, Bopda, 2003).

Stigmatisés et craints, les habitants de La Briqueterie jouent eux-mêmes de cette étiquette pour maintenir, réifier et inventer un fonctionnement social et politique propre au quartier. Mettre collectivement une appartenance ethnique en avant garantit le maintien d'un pouvoir sur un lieu et la mise à distance de pouvoirs concurrents. La catégorie ethnique est ainsi mobilisée sur la question de la sécurité.

L'aménagement même du quartier permet de maintenir une proximité spatiale et sociale, garante d'un contrôle autant que d'une solidarité. En dehors de seulement trois routes goudronnées, la Briqueterie se caractérise par une absence de voies de communications. La densité du quartier est forte.

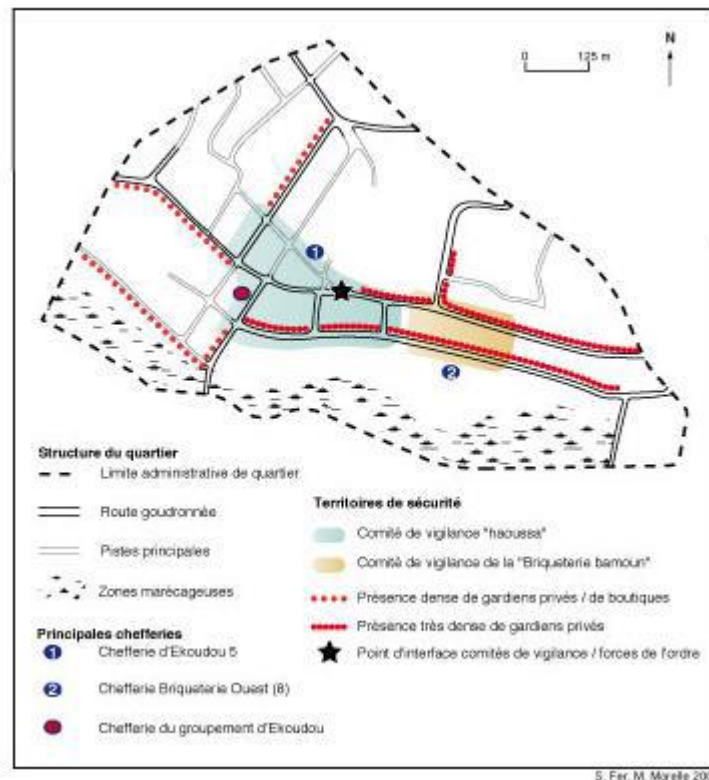


Photographie 3. La Briqueterie, Yaoundé : la densité des habitations
au service du contrôle social
Auteur : S. Fer (2009)

A l'origine, les concessions étaient délimitées par des clôtures, mais sous l'effet de l'accroissement démographique, celles-ci ont disparu. Les « concessions »¹² se succèdent les unes après les autres, le passage par l'une étant parfois obligatoire pour gagner une seconde. L'habitat de cour permet de nombreuses interactions sociales (conflictuelles ou non, Durang, 2001). Chaque habitant est ainsi intégré à une cour, un sous-quartier, une famille et finalement une communauté : celle de son village d'origine (ou celle de ses parents et grands-parents) et celle construite au fil des ans à la Brique même. Qu'on le veuille ou non, chacun est connu, ce qui est une première manière de préserver une relative sécurité au sein du quartier. L'agression ne peut être qu'extérieure (même si elle peut être commandée de l'intérieur). Chaque famille est tenue de contrôler ses enfants. Néanmoins, certains jeunes se signalent par leurs activités délictueuses : fumer du cannabis en bande par exemple. La Brique n'est donc pas un territoire complètement sécurisé.

En 2009, deux comités de vigilance sont actifs à la Brique : le comité « Haoussa » et celui « Bamoun ». Ils dépendent de divers chefs du quartier, à l'origine de leur création.

¹² Terme d'origine coloniale utilisé localement pour désigner les parcelles dans les quartiers populaires.



Carte 3. Initiatives populaires de sécurité à la Briqueterie (2009)

Le comité Haoussa a officiellement été initié par le chef de groupement. Officieusement, il est le fruit de l'action d'un chef de quartier (Ekoudou 5). Ayant accédé au statut de chef de longue date, bien qu'à un échelon inférieur à celui du groupement, ce dernier, aidé des chefs de blocs était légitime pour mobiliser les jeunes du quartier, en accord avec le chef de groupement. Celui-ci a donc délégué la production de sécurité à l'un des chefs de quartier afin de sécuriser le secteur le plus central de la Briqueterie et surtout le plus commerçant. En effet, Ekoudou 5 abrite un grand nombre de boutiques. La répartition des membres du comité d'une rue à l'autre dépend alors de leur densité dans la rue, le comité agissant en collaboration avec les gardiens. Tous se partagent l'argent versé par les boutiquiers qui finalement garantissent la permanence de ces actions de sécurisation, au-delà de la seule volonté des chefs¹³. Quant au comité "Bamoun", son aire d'action recouvre approximativement le quartier dit Briqueterie 8, placé sous la compétence du chef bamoun. De ce côté de la Brique, la communauté Bamoun est fortement représentée quand bien même son implantation apparaît moins forte que celle des Haoussas. L'organisation de ce comité semble moins liée à la communauté au profit des dynamiques économiques du secteur ainsi quadrillé. La station Total, les grands dépôts de marchandises, les ateliers de pièces détachées brassent suffisamment d'argent pour rémunérer les membres du comité. On remarque ainsi que les actions de sécurisation de la Briqueterie peuvent apparaître disparates à grande échelle, dépendantes des commerçants tout en s'inscrivant néanmoins, dans les rapports hiérarchiques structurant la vie du groupement. Cela tend à préserver une certaine unité et le rôle de médiateurs des principaux chefs, voire des imams.

¹³ Un boutiquier peut donner entre 500 et 1 000 fcfa par semaine au comité.



Photographie 4. La Briqueterie, Yaoundé : l'islam, l'un des fondements des dynamiques communautaires du quartier.

Auteur : S. Fer (2009)

Dans ce contexte, le rapport aux forces de sécurité et plus largement aux institutions n'est pas dénué d'ambiguïté. En effet, les chefs n'ont pas hésité à recourir au sous-préfet de leur arrondissement en vue de faire légaliser leurs comités. Dès lors, nous ne pouvons pas conclure à une stricte juxtaposition des initiatives de sécurité, publiques et privées. Peut-être à une substitution voire à une forme d'incorporation des chefferies à l'administration centrale. Cependant, selon certains chefs de la Briqueterie, prendre en main sa sécurité est un moyen, finalement, de maintenir à distance les forces de l'ordre. Lors de vols, quand l'agresseur est connu, il est rattrapé par les membres des comités, sommé de restituer les objets dérobés : « notre comité, il va chercher le voleur chez lui. Il rend ce qu'il a volé » (Chef de quartier, 2009). Nous sommes là moins face à une justice punitive que restaurative qui, selon certains entretiens, permettrait aussi d'exercer et de laisser s'exercer diverses activités de recel. « Le commissariat du 2^e arrondissement avait demandé un local (...) mais personne n'a accepté. Personne n'a voulu louer ou vendre un bout de terrain pour les accueillir car on se méfie un tout petit peu de la police. Parce que les commerçants importent des marchandises du Nigéria. Donc les habitants estimaient que cela pouvait nuire à leurs activités commerciales. Et puis, s'ils voulaient s'installer par la force, je pense que le local brûlerait aussitôt dans la nuit » (adjoint d'un chef de la Briqueterie, mars 2009).

Cela n'empêche pas, parfois, la saisine de la police ou de la gendarmerie, a priori quand les personnes en cause sont extérieures au quartier et aux grandes familles de la Briqueterie. Dans ce cas et d'après certains membres du comité Haoussa, le « carrefour tissu » non loin de la « pharmacie du Verset », sert d'interface avec les forces de l'ordre. C'est ici que la police ou la gendarmerie viennent chercher les malfaiteurs arrêtés pendant la nuit.

En outre, les chefs évoquent l'impératif de devoir maintenir l'ordre en cas d'émeutes, ce qui nous renvoie à la dimension idéologique de la sécurité. Mais de manière générale, les habitants, eux, se plaignent d'une trop grande corruption de la police et de la gendarmerie d'une part¹⁴, de trop de

¹⁴ Il semblerait que monnayer sa sortie de cellule revienne plus chère dans une brigade de gendarmerie que dans un commissariat. La gendarmerie ne serait donc pas moins corrompible et simplement plus inaccessible. Les gendarmes demanderaient 30 000 fcfa quand les policiers exigent entre 2000 à 6000 fcfa.

« laxisme » d'autre part : « le problème est que lorsqu'on arrête un voleur, il ressort le lendemain. Quand quelqu'un, ses parents et amis du voleurs payent, ils le relâchent. Alors que normalement on doit le corriger. Le problème c'est que vous n'avez pas la même façon de mesurer la délinquance. Le commissaire se dit que quand c'est un gars qui a volé un poste de radio, c'est un petit délinquant, les prisons sont pleines, on le laisse quoi. Ils qualifient les délits avec une autre hiérarchie dans la gravité. Pour la police c'est des délits mineurs, pour nous non » (chef de quartier, 2009). Là où les forces de l'ordre pensent rendre justice, paradoxalement les habitants se sentent victimes d'une injustice.

Ce qui garantit la sécurité de la Brique est donc l'existence d'une proximité autant spatiale que sociale. En dépit de la diversité des populations, on peut conclure à l'existence d'une sécurité communautaire, dotée de chefs assurant réparation de tout préjudice. Pour autant, deux questions se posent. Combien de temps cette reconnaissance d'une autorité peut-elle exister ? Au sein des sous-quartiers, certains habitants notent la venue de nouveaux locataires s'inquiétant d'une « ouverture » de la Brique à des « inconnus » ne s'inscrivant pas dans les schémas de médiation existants. A l'échelle de la ville, un tel dispositif n'est pas transposé, faisant de la Brique, plus que jamais, une enclave. Enclave assurant la protection de ses seuls habitants.

Nkomkana : une faible organisation territoriale à l'origine de la fragmentation des dispositifs de sécurité

Ce qui fonde et maintient l'identité de la Briqueterie ne se retrouve pas nécessairement à quelques mètres de là. Nkomkana, quartier péricentral densément peuplé, présente un brassage de populations également riche, une ethnie a priori dominante (les Bamilékés). Précisons pourtant que le terme bamiléké ne renvoie pas à une ethnie mais à un ensemble de chefferies aux langues distinctes et voisines partageant quelques éléments de leur culture.



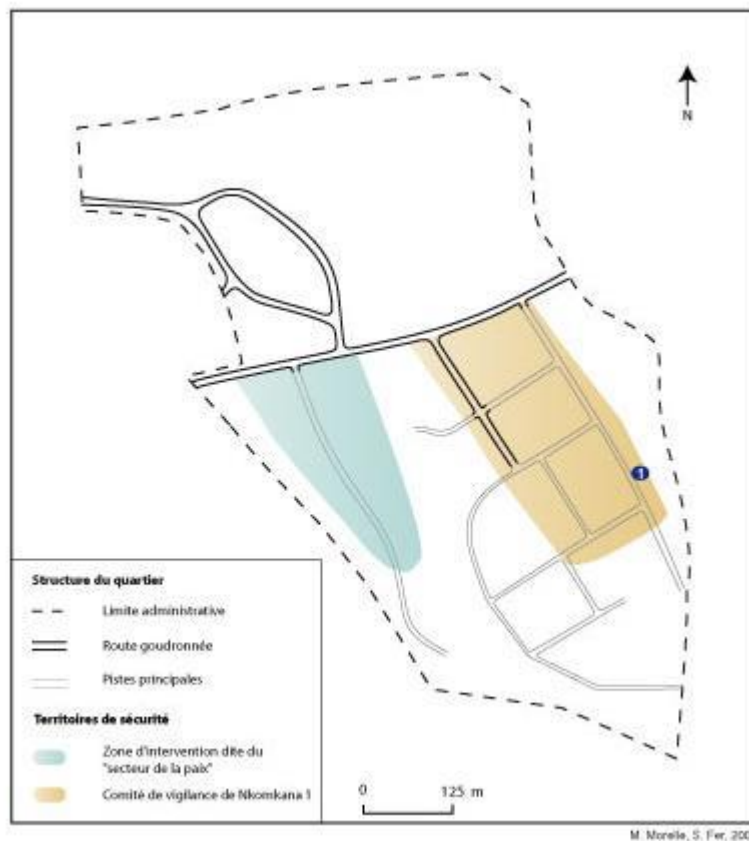
Photographie 5. Nkomkana, un quartier abandonné des pouvoirs publics

Auteur : S. Fer (2009)

Nkomkana a connu un accroissement de sa population suite à des aménagements dans le quartier voisin de Madagascar (Franqueville, 1984). Des habitants qui en ont été chassés, se sont retrouvés à Nkomkana, formant le noyau de population auquel se sont agrégés des migrants de tout l'Ouest

camerounais. Ces derniers inscrivent leur venue dans la capitale dans un projet migratoire individuel et ne cherchent pas à rejoindre une communauté préexistante, quand bien même le recours à cette dernière est nécessaire les premiers temps passés à Yaoundé. La densité et la diversité des origines des habitants du quartier ne garantissent pas des réseaux d'interconnaissance et de solidarité. Le quartier ne dispose pas d'un système de régulation et de contrôle identique à celui de la Briqueterie.

Cependant, face à l'insécurité récurrente (vols, cambriolages), des tentatives de sécurisation se développent. Des comités de vigilance sont créés. En quelques années, Nkomkana en a vu se succéder plusieurs.



Carte 4. Initiatives populaires de sécurité à Nkomkana (2009)

Les habitants interrogés évoquent déjà ceux créés dans la décennie quatre-vingt dix. Ils sont organisés pour réagir à la montée de vols et d'agressions. Ils s'appuient sur la mobilisation de jeunes hommes du quartier, souvent désœuvrés mais présentant des niveaux d'instruction très divers (diplômés, chômeurs, déscolarisés). Surtout, ils reposent sur un système de cotisation : chaque habitant, à défaut de participer physiquement, doit s'acquitter du versement d'une certaine somme (100 francs par jour et par ménage pour l'un des comités, des versements irréguliers dans d'autres cas). Les sommes réunies devraient garantir une petite rémunération aux membres des comités. En principe, chaque nuit, des cordes sont tirées dans la largeur de certaines routes, créant un barrage de facto où chaque passant et chaque véhicule sont contrôlés. Des sifflets permettent de donner l'alerte. Au départ, un comité peut rassembler jusqu'à une cinquantaine de membres. Au fil des semaines, il en mobilisera une vingtaine, une dizaine jusqu'à, parfois, disparaître... Nkomkana ne

présente donc pas le même profil social que la Briqueterie. L'absence de pouvoirs reconnus d'une part, de logiques sociales fortes d'autre part freine l'émergence de pratiques collectives de sécurité. Réciproquement, les réponses locales à l'insécurité ne parviennent pas à faire émerger une unité territoriale et une appropriation collective de Nkomkana. L'absence des forces de l'ordre ne peut alors que cruellement se faire sentir, réactivant encore et toujours la figure du comité. Cette situation nous conduit à envisager davantage la multiplicité des figures et pouvoirs intervenant sur la sécurité de Yaoundé. Qui est au fondement du comité ? Quelles sont les relations avec la police et la gendarmerie ? Et finalement, que choisissent les habitants ?

Les autorités (le sous-préfet) de Yaoundé ont pu encourager l'existence de comités de vigilance pour soutenir ou assurer la relève des forces de l'ordre. Le fait n'est pas nouveau à Yaoundé, et au Cameroun en général. Ainsi, un rapport sur l'activité du Commissariat central de la ville de Yaoundé, daté de l'année 1957, fait mention de l'existence de patrouilles d'auto-défense. En l'occurrence, celles des quartiers de la Briqueterie et de Nlongkak sont pointées du doigt, non pas pour avoir sécurisé les zones mais pour avoir été à l'origine d'agressions. « Ces patrouilles d'auto-défense qui ne respectent pas toujours les consignes qui leur ont été données et profitent quelquefois de l'occasion pour satisfaire leurs vengeances personnelles.¹⁵ » Si des consignes ont été données, a priori par les forces de police, ces patrouilles d'auto-défense ne sont donc pas nécessairement le fruit des initiatives seules des habitants. A l'échelle du pays, lors de la décolonisation, les autorités centrales encourageront à leur tour les populations de nombreux villages à mettre sur pied leur propre sécurité pour se protéger des attaques des « maquisards »¹⁶.

Aujourd'hui, la sous-préfecture doit donner des moyens permettant en principe, l'achat de matériel. Les comités utilisent des sifflets, des torches, des cordes, des gourdins et des machettes, ce qui nécessite un investissement de départ, couvert en partie ou en totalité par la sous-préfecture¹⁷. Les populations demandent ainsi à voir l'existence de leur comité de vigilance légalisée. Le chef de quartier est alors sollicité par l'un ou les autres dans les négociations. La reconnaissance d'un comité devrait assurer l'existence d'un partenariat avec les policiers et/ou gendarmes en charge du secteur concerné. Elle devrait aussi préserver les membres du comité de toute action en justice.

Cependant, les forces de l'ordre incriminent fortement l'existence de tels comités. Ils n'ont pas confiance en leur action, pointant du doigt les nombreux dérapages qu'elles occasionnent et leur manque de professionnalisme. Au final, la sous-préfecture demeure timide sur un processus que paradoxalement elle engage et suscite souvent. Elle souhaite une sécurité à moindre coût mais ne peut pleinement s'engager, encore moins couvrir des actes qui s'avèrent des délits et des crimes.

Pourtant, dans ce contexte, un comité de vigilance se développe à Nkomkana 1 en 2009, à l'initiative du chef de quartier et de la personne chargée d'organiser la sécurité. Mais ce projet de sécurité porté ici par W. montre à quel point le comité y est dépendant d'un investissement personnel. W. a 28 ans, il est né à Nkomkana. D'abord à l'initiative d'une association d'Assistance Cynophile et Service, il loue ses compétences aux sociétés de gardiennage présentes à Yaoundé. En accord avec le chef de son quartier, il s'est porté garant, depuis un an maintenant, de l'organisation du comité de vigilance couvrant son secteur, le quartier Nkomkana 1. Il est ainsi un référent du quartier. Plusieurs étapes successives permettent de comprendre la gestation du comité et montrent comment un projet individuel peut devenir collectif. Une demande d'autorisation a été adressée aux autorités concernées : la sous-préfecture de Yaoundé 2, le commissariat de Mokolo 2^e et la brigade de gendarmerie de Tsinga Madagascar. Avec l'accord du sous-préfet, W. a reçu la

¹⁵ ANY, 1 AC 1890

¹⁶ Ceux qui luttèrent pour l'indépendance.

¹⁷ Un comité de vigilance légalisé ne doit pas être équipé en armes à feu.

permission de recenser les habitants du quartier Nkomkana 1, afin de garantir un niveau de cotisations nécessaire au bon fonctionnement du comité. Pour cela, chaque ménage recensé doit obligatoirement donner 3000 FCFA par mois soit 100 FCFA par jour. Le comité dresse des barrières délimitant son champ d'action la nuit tombée. Elles deviennent des lieux de contrôles, des portes d'entrées censées filtrer les inconnus. Le comité devrait fonctionner avec une vingtaine de membres, soit postés aux entrées du quartier, soit organisés en patrouilles afin de sillonner les « couloirs » et pistes, du « goudron » au sous-quartier. W. explique que ce projet pilote sera étendu à l'ensemble du quartier de Nkomkana s'il s'avère efficace et durable.

Mais, à écouter les récits des habitants de Nkomkana, le comité de vigilance tient souvent plus de la réaction ponctuelle à une dégradation sécuritaire qu'à un investissement de long terme dans la sécurisation du quartier. Le comité s'appuie sur l'existence de réseaux de voisinage et sur leur capacité mobilisatrice, ce qui n'est pas inhérent à chaque quartier, en particulier Nkomkana, au regard de la Briqueterie. Enfin, les habitants ne veulent ou surtout, ne peuvent pas cotiser régulièrement. Les jeunes membres du comité se découragent et se lassent d'une mission largement accomplie bénévolement.

http://www.dailymotion.com/video/xn4doy_la-justice-populaire-a-yaounde_news

Parfois, l'absence de comité laisse place à des « justiciers ». En 2009 à Nkomkana, deux jeunes frères se présentent ainsi comme les référents du quartier en matière de sécurité. Chaque habitant est censé détenir leur numéro de téléphone portable pour les joindre en cas d'agression. Ces deux frères, nés également à Nkomkana et sans activité professionnelle, interviennent sur une portion du quartier, qu'ils ont dénommée le « secteur de la paix ». Connus dans leur quartier pour leur robustesse et leur physique d'athlète, âgés de moins de 30 ans, ils sont à la tête d'un groupe d'une quinzaine de jeunes dont les journées sont rythmées par la « débrouillardise », le partage de modiques sommes obtenues au jour le jour et leur regroupement quotidien dans leur quartier, plus spécifiquement dans leur secteur. Ils estiment devoir protéger leur quartier dans lequel familles et amis résident. La sécurité s'établit ici de manière informelle, au gré des rapports que les individus entretiennent entre eux. Leur secteur peut être alors considéré comme un micro-territoire de sécurité. Nous remarquons aussi la manière dont ces deux frères définissent le droit à la protection et décident de rétablir une forme de justice au point de se dénommer « justicier » dans les discours.

http://www.dailymotion.com/video/xn4di0_deux-justiciers-a-nkomkana_news

Qu'ont-ils à gagner à s'exposer de la sorte ? A force de se poser en justicier, ces jeunes s'exposent autant à la faute et à des poursuites judiciaires qu'à une sanction plus informelle de la part de potentiels voleurs. En témoigne la demande de l'un d'eux demandant la protection de la police (et son intégration). Ce qui pose la question de leur statut et de leur véritable intérêt, difficilement cernable en quelques semaines d'enquêtes mais que soulèvent certaines personnes lors de nos entretiens, n'hésitant pas à remettre en cause ce statut de justicier et leur conception d'une justice appliquée à des fins personnelles.

Il ressort une partition spatiale des quartiers en de multiples secteurs, au gré d'initiatives des uns et des autres. Ajoutons que la fermeture des rues par le système de « cordes » garantit au mieux la protection de quelques pistes. Nkomkana dans son entier n'est ainsi nullement couverte par l'action d'un comité de vigilance. On peut aussi se demander comment deux comités peuvent cohabiter. Toujours est-il qu'un an après les premières enquêtes, le comité de vigilance monté par W. n'existe

plus et les deux frères ont quitté le quartier. Le comité paraît finalement tenir d'un contexte et de l'investissement d'une ou plusieurs personnes, affaiblissant l'hypothèse de réseaux de sociabilités. Et parce qu'il tient d'un leadership, il est d'autant plus fragile. Nous sommes là bien loin de l'émergence de logiques participatives, formelles ou non, matérialisées par des fermetures de rues d'une part, la création d'associations de voisinage d'autre part (tels que cela a pu être démontré au Nigéria, en Afrique du Sud et au Kenya, Bénit-Gbaffou, Fabiyi, Owuor, 2007). Un comité au Cameroun peut même participer de la fragmentation d'un quartier en zones d'influence.

L'absence de sécurité ou sa « privatisation » rendent criante l'absence d'une véritable politique publique de sécurité. Cependant, nous l'avons vu, il est trop rapide d'opposer de manière tranchée forces de l'ordre d'une part, réponses populaires d'autre part. Le chevauchement sécuritaire se joue à plusieurs échelles et entre différents acteurs. Il semblerait toutefois que les habitants ne se retrouvent nullement dans les initiatives privées de quelques personnalités de leur quartier, qu'ils estiment orientées à des fins privées, finalement au même titre que celles des forces de l'ordre enclines à monnayer leur intervention. A Nkomkana par exemple, il ressort un profond sentiment d'injustice couplé à une véritable attente d'un service public de sécurité à l'échelle de la ville. Par contre, l'Etat semble quasiment évincé du fonctionnement de la Briqueterie dont les habitants ont pris en mains la gestion de la sécurité publique.

Conclusion

Une étude de la sécurité débouche sur une véritable géographie des pouvoirs urbains : nous découvrons ici une multiplicité d'acteurs (forces de sécurité, sociétés privées, chefs de quartier, comité de vigilance, « justiciers », habitants) intervenant à différentes échelles de temps et d'espace dont les pouvoirs s'opposent autant qu'ils se rencontrent et se négocient, ce qui n'est pas sans interroger la possibilité d'un accès spatialement juste à la sécurité.

Se juxtaposent ou se chevauchent des logiques individuelles des quartiers résidentiels aisés (murs, caméras, appel aux sociétés de gardiennage déclarées ou gardiens « informels » à Bastos) à celles, plus collectives de certains quartiers pauvres. La sécurité n'est pas le fait de l'Etat seul mais aussi d'une diversité d'acteurs intervenant sur ces espaces. Il faut aussi se garder de réduire les initiatives de sécurité à l'organisation des comités de vigilance. Si ces derniers sont la forme la plus visible de sécurité dans les quartiers pauvres, ils n'y sont pour autant ni partout, ni en tout temps. La sécurité soulève donc la question des rapports de force et des normes qui créent la ville et conduisent à l'apparition ou à la consolidation d'inégalités en son sein. La sécurité n'est pas accessible à tous de la même manière, l'Etat restant un élément incontournable pour en négocier l'accès. Sa production interagit avec les inégalités sociales, appréhendées ici dans leur dimension spatiale : les politiques publiques de sécurité et les pratiques sécuritaires des forces de l'ordre, des communautés et des individus, expriment, composent et renforcent de fortes segmentations urbaines et mises à distances sociales. Cette gestion sécuritaire différenciée dépend des dynamiques sociales propres à chaque quartier, sous-quartier et blocs. En miroir, elle influe sur l'espace social même du quartier et sur les forces ou les faiblesses de son identité et de son unité territoriale. Ainsi, d'un quartier à l'autre, voire d'une rue à l'autre, les initiatives populaires de sécurité se distinguent. Plus le quartier est porteur d'une identité forte et revendiquée, plus la communauté qui y est attachée parvient à mettre sur pied et à maintenir des instances de régulation et de contrôle et donc des processus de sécurisation. Ce qu'illustre la Briqueterie. A l'inverse, des quartiers échouent à porter et faire perdurer des dynamiques sociales. On aboutit à des micro-territoires de sécurité, comme à Nkomkana, qui disparaissent aussitôt qu'ils sont créés.

L'existence de logiques communautaires, telles à la Briqueterie pourrait-elle relayer les exigences internationales de police citoyenne, communautaire et de proximité ? Souhaiter installer des postes de police et multiplier les commissariats et brigades sans prendre en compte les systèmes

politiques et de régulations existant localement, particulièrement dans un Etat clientéliste (Bayart, 1985), représente un manque à gagner dans la construction d'une police proche. Néanmoins, cela n'est pas sans soulever la question de l'accès à une sécurité juste pour tous, à travers l'espace urbain. Ainsi, de telles dynamiques sociales n'existent pas à Nkomkana. A Bastos, elles conduisent à une privatisation de la sécurité selon les revenus des habitants. Quant à la Briqueterie elle-même, chefs de quartier et grands commerçants semblent d'abord assurer la sécurisation de leurs propres biens. La sécurité est un facteur de fragmentation (dépendant d'une diversité de critères, revenu, origine, genre...) et d'injustice spatiale : la réaction à une absence de sécurité dans un quartier de la ville renforce, en miroir, la relégation d'un autre territoire. Ce qui apparaîtra juste et légitime aux yeux des habitants de la Briqueterie renforcera en définitive la marginalisation de Nkomkana.

A propos des auteurs : Stéphanie FER, UMR 8586 PRODIG, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne

Marie MORELLE, UMR 8586 PRODIG, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne,

Olivier IYEBI MANDJEK, Fondation Paul Ango Ela

Pour citer cet article : Stéphanie FER | Marie MORELLE | Olivier IYEBI MANDJEK, « Se protéger à Yaoundé » [“Security in Yaoundé”, translation: Laurent Chauvet, IFAS], **justice spatiale | spatial justice** | n° 04 décembre | december 2011, www.jssj.org

Bibliographie

AGIER, Michel, *L'invention de la ville*, Paris : Ed. des Archives contemporaines, 1999.

AMNESTY INTERNATIONAL, *Cameroun. L'impunité favorise les atteintes constantes aux droits humains*, Amnesty International : Londres, 2009.

ANDERSON, David M, KILLINGRAY, David, *Policing and Decolonisation. Politics, Nationalism and the Police, 1917-65*, Manchester, New York : Manchester University Press, 1992.

ASSO, Bernard, « Les forces civiles de police dans les Etats d'Afrique francophone : exemple d'un mimétisme administratif », in G. Conac, *Les grands services publics dans les Etats d'Afrique francophone*, Paris : Economica, 1984.

BAGAYOKO-PENONE, Niagalé, HOURS, Bernard, *Etats, ONG et production de normes sécuritaires dans les pays du Sud*, Paris : L'Harmattan, 2005.

BAYART, Jean François, 1985, *L'Etat au Cameroun*, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1985.

BELOMO Essono, PELAGIE Chantal, *L'ordre et la sécurité publics dans la construction de l'Etat au Cameroun*, thèse pour le doctorat en science politique, Université Montesquieu-Bordeaux IV, 2007.

BENIT-GBAFFOU, Claire, FABYI, Samuel, OWUOR, Seyi, « Le territoire contre le réseau ? Fermeture de rues et nouvelles formes de gouvernance urbaine à Johannesburg, Nairobi et Ibadan », *Flux*, n° 66-67, 19-38, 2007

BENIT-GBAFFOU, Claire, « Policing Johannesburg wealthy neighborhoods: the uncertain 'partnerships' between police, communities and private security companies », *Dialog*, n° 89, 21-26, 2006.

BENIT, Claire, « Nous avons dû prendre la loi entre nos mains ». Pouvoirs publics, politique sécuritaire et mythes de la communauté à Johannesburg », *Raisons politiques*, n° 15, 53-67, 2004.

BONNET, François, 2008, « Les effets pervers du partage de la sécurité. Polices publiques et privées dans une gare et un centre commercial », *Sociologie du travail*, n°50, 505-520, 2008.

BOPDA, Athanase, *Yaoundé et le défi camerounais de l'intégration. A quoi sert une capitale d'Afrique tropicale*, Paris : CNRS éditions, 2003.

CHOUALA, Yves-André, « Conjoncture sécuritaire, champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse anthropo-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise », *Polis*, Vol. 8, 8-10, 2001.

- COLEMAN, Roy, SIM, Joe**, « You'll never walk alone': CCTV surveillance, order and neo-liberal rule in Liverpool city centre », *British Journal of Sociology*, vol. 51, n°4, 623-639, 2000.
- COURADE, Georges, SINDJOUN Luc (dir.)**, *Le Cameroun de l'entre-deux*, Paris, *Politique africaine*, n°62, 1996.
- COURADE, Georges (eds.)**, *Le désarroi camerounais : l'épreuve de l'économie-monde*, Paris : Karthala, collection économie et développement, 2000.
- DAVIS, Mike**, *City of Quartz*, Paris : La Découverte, 2002.
- DELUCHEY, Jean François**, « Nouvelles approches de la sécurité urbaine au Brésil. L'exemple de Belém do Para (Amazonie orientale) », *Lusotopie*, 351-364, 2003.
- DIRSUWEIT, Teresa**, « Security, citizenship and governance : An introduction », *Urban Forum*, Vol. 17, n° 4, 295-300, 2006.
- DIRSUWEIT, Teresa**, « Johannesburg : fearful city ? », *Urban Forum*, Vol. 13, n°3, 3-19, 2002.
- DURANG, Xavier**, 2003, *Vivre et exister à Yaoundé. La construction des territoires citadins*, thèse de doctorat de géographie, Université Paris IV-Paris Sorbonne, IRD, 2003.
- DURANG, Xavier**, « L'espace domestique dans la ville africaine. L'exemple du quartier musulman de Yaoundé », *Annales de géographie*, n°620, 2001, 364-382, 2011.
- FIDH**, *Cameroun : arbitraire, impunité et répression*, La lettre hebdomadaire de la Fidh, hors série n° 259, Paris, 1998.
- FOURCHARD, Laurent**, « A new name for an old practice: vigilante in South-western Nigeria », *Africa*, Vol. 78, n°1, 16-40, 2008.
- FOURCHARD, Laurent, ALBERT, Isaac O.**, *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'Ouest du XIXe siècle à nos jours*, Paris : Karthala – Ifra, 2003.
- FRANQUEVILLE, André**, *Yaoundé : la construction d'une capitale*, Mémoires ORSTOM, n°104, Paris, 1984.
- HARVEY, David**, « Social justice, Postmodernism and the City », Vol. 16, n°4, 588-601, 1992.
- HIBOU, Béatrice**, « Retrait ou redéploiement de l'Etat », *Critique internationale*, n°1, 152-168, 1998.
- MALAQUAIS, Dominique**, « Death Douala Style », International Interdisciplinary Workshop, Johannesburg, August 7-9, 2002.
- MEDARD, Jean François**, « Etat, démocratie et développement : l'expérience camerounaise », in *Développer par la démocratie ? Injonctions occidentales et exigences planétaires*, dirigée par Sophie Mappa, 355-390, Paris : Karthala, 1995.
- MEDARD, Jean François**, « L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire », in *Etats d'Afrique noire. Formations, mécanismes et crise*, dirigé par Jean François Médard, 323-353, Paris : Karthala, 1991.
- OWONA NGUINI, Mathias E., OYONO, Jean Bosco**, « Le commandement opérationnel: solution durable à l'insécurité ou régulation passagère ? *Enjeux*, n°3, 12-16, 2000.
- PEROUSE DE MONTCLOS, Marc Antoine**, « Ordre et sécurité urbaine au Nigéria : qui fait la police ? », in *Sécurité, crime et ségrégation dans les villes d'Afrique de l'Ouest du XIXe siècle à nos jours*, dirigé par Laurent Fourchard et Isaac O. Albert, 347-367, Paris : Karthala – Ifra, 2003.
- PEROUSE DE MONTCLOS, Marc Antoine**, *Violence et sécurité urbaines en Afrique du Sud et au Nigéria*, Paris : L'Harmattan, 2 vol., 1997.
- MONJARDET, Dominique**, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris : La Découverte, 1996.
- RUTEERE, Mutuma, POMMEROLLE, Marie Emmanuelle**, « Democratizing Security or Decentralizing Repression? The Ambiguities of Community Policing in Kenya », *African Affairs*, n°102, 587-604, 2003.
- UN-HABITAT**, *Global report on human settlements : Enhancing urban safety and security*, Londres : Earthscan, 2007.
- YOUNG Iris Marion**, *Justice and the Politics of Difference*, Princeton : Princeton University Press, 1990.

Archives

Centre des Archives d'Outre-Mer

CAOM FP 19PA/4, dossier 52 : Lettre de Yaoundé, 25 janvier 1946, Gouverneur général, Haut-Commissaire au Ministre de la France d'Outre-Mer.

CAOM 1AFFPOL/539 dossier 14 : Circulaire ministérielle n°2 C1, du 10 Juin 1930, relative à la nécessité de renseigner rapidement le Département sur les incidents locaux d'une certaine importance.

CAOM 1AFFPOL/1675 : Ville de Douala, 1927, Lettre adressée au Commissaire de la République française

CAOM 1AFFPOL/3304, dossier 2 : Rapport, non daté (vraisemblablement 1946 à la suite d'un courrier de mai 1946 du Haut Commissaire sur le transfert) : sur le transfert de la Sûreté de Douala vers Yaoundé.

Archives nationales de Yaoundé

ANY, 1 AC/1100 (existe aussi sous la côte APA 11 410/A)

Rapport sur le fonctionnement et l'activité de la police municipale de Yaoundé au cours de l'année 1951 présenté par R. Ducamin, commissaire de police de la Sûreté Nationale. Commissariat central de Yaoundé

ANY, APA 11 223/M Le Ministre des colonies à M. le Commissaire de la République française dans les Territoires du Cameroun. Objet de la lettre en date du 14 mai 1938 : au sujet du rapport annuel du Commandant des Forces de police pour l'année 1937 Paris, le 14 mai 1938 (rue Oudinot, Paris 7^e)